

demeure. Les relations d'hospitalité sont tout à fait comparables à ce qu'elles étaient chez les anciens Romains. Elles dérivent de vieilles idées que le Coran n'a pas entièrement abolies parce que lui-même a prescrit aux fidèles comme un devoir envers Dieu d'accueillir le voyageur et l'étranger et d'être bon pour eux. En somme, les habitants du Turkestan sont hospitaliers, en ce sens qu'ils croient avoir contracté des obligations spéciales et quasi fraternelles vis-à-vis de tout individu qu'ils ont une fois reçu à leur foyer ou au foyer duquel ils ont été reçus. Ils ont pourtant l'âme plus indifférente que vraiment bonne, mesquine et parcimonieuse ; c'est que l'hospitalité n'est pas une marque de générosité, mais un préjugé¹.

Je terminerai ce chapitre en signalant une coutume qui est à la vendetta et au baramta des temps anciens, ce qu'un rire aimable est au ricanement féroce des sauvages primitifs. Il s'agit d'un mode de règlement à l'amiable des affaires d'honneur et en général de toutes les querelles entre deux individus où l'une des parties a été outragée, frappée ou blessée. On n'aime pas en pareil cas à recourir au juge. Quand deux hommes du peuple estiment avoir à se plaindre gravement l'un de l'autre, ils sortent dans la rue avec leurs femmes et leurs enfants et commencent à s'invectiver bruyamment en mettant à profit l'inépuisable richesse du vocabulaire turc en matière d'expressions injurieuses. Les voisins s'assemblent, font cercle autour des familles ennemies et s'amusent des discours homériques et des coups qui sont échangés. Y a-t-il un bras ou une tête cassée, ils interviennent et obligent celui qui a frappé trop fort à faire amende honorable en lui disant : Tu as fait une chose inconvenante (namakoul نامعقول), reconnais tes torts et présente tes excuses (نامعقول بول). L'offenseur charge alors une pipe et l'offre à l'offensé, celui-ci l'accepte, fume et rend la politesse à l'offenseur ; dès lors l'affaire est considérée comme terminée, les deux adversaires sont réconciliés et n'ont plus aucune satisfaction

1. Voir sur l'hospitalité chez les Kyrghyz, t. I, p. 32.